

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 2 mars 2018 à 20h30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances
après convocation légale en date du vendredi 23 février 2018
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Christian BAUD, Eric MOREL, Josette NICOLIN, Max WETSTEIN, Myriam FUMEY, Sylvain BOUCHER, Stéphanie GIBERT, Nathalie DECORBEZ, Stéphane CONDAMINE.

Absents excusés : Claude DANLOUE donne procuration à Chantal JEANVOINE, Olivier MAGNIN donne procuration à Catherine DUC.

Secrétaire de séance : Eric MOREL

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

Approbation en début de séance du dernier compte rendu de Conseil municipal du 2 février 2018, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une délibération à été rajoutée par rapport à la convocation.

1. Délibérations :

● Recrutement d'un salarié en contrat de droit privé :

Le maire propose le recrutement d'un salarié en contrat de droit privé (CUI-CAE-contrat d'accompagnement dans l'emploi) pour occuper un poste d'agent technique.

Les frais inhérents à ce recrutement sont prévus dans le budget 2018, l'Etat participe à hauteur de 50%.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● Cartes avantages jeunes 2018-2019 :

Cartes avantages jeunes 2018/2019, le coût pour la commune en 2017 était de 511 € (73 cartes), pour 2018 nous proposons de mettre 560 € au budget (soit pour 80 cartes : 7 € l'unité).

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- **Demande de subvention de l'association AFSEP (Association française des sclérosés en plaques) :**
Nous recevons une demande de subvention de fonctionnement pour 2018 en faveur des 100 000 personnes atteintes de sclérose en plaque.

Le Conseil municipal se prononce par 3 voix pour, 4 abstentions et 8 voix contre.

- **Mise en provision de crédit pour les futurs travaux de l'église :**
Provision pour les futurs travaux de l'église soit 30 000 €/an sur 5 ans.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour et une abstention.

- **Mise en œuvre de l'Attribution de compensation d'investissement :**

Lors de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 29 janvier 2018, avant le Conseil communautaire, en vue de proposer la mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement.

Le Conseil municipal est invité se prononcer sur cette proposition.

Il apparaît que la seule imputation en fonctionnement de l'attribution de compensation ne permet pas d'assurer la neutralité lorsque les charges transférées comportent un volume de dépenses d'investissement identifié et récurrent.

Ce nouveau dispositif d'Attributions de Compensation d'investissement relève de la procédure dite « de révision libre ». Sa mise en œuvre est ainsi conditionnée à l'adoption de délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes intéressées statuant à la majorité simple.

Les communes qui n'approuvent pas le dispositif verront le montant intégral de leur attribution de compensation fixé dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire en section de fonctionnement.

Il est proposé de mettre en œuvre le mécanisme d'attribution de compensation d'investissement à compter de l'exercice 2018. Dès lors, il sera effectif pour les charges d'investissement évaluées par la CLECT dans son rapport du 29 janvier 2018 et relatives au transfert de la compétence Eaux Pluviales.

Le Conseil municipal approuve le principe de mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- **Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2018 :**

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 29 janvier 2018, avant le Conseil communautaire, en vue d'évaluer les charges liées aux transferts des compétences Eaux Pluviales et GEMAPI. Elle a également rectifié les Attributions de Compensation fiscales des communes ayant intégré la CAGB au 01/01/2017 afin d'intégrer les rôles supplémentaires émis par l'administration fiscale.

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre de ces transferts ainsi que la régularisation des Attributions de Compensation fiscales des communes concernées.

-Le Conseil municipal approuve l'évaluation prévisionnelle des charges liées aux transferts de la compétence eaux pluviales.

-Le Conseil municipal approuve l'évaluation prévisionnelle des charges liées aux transferts de la compétence GEMAPI.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Permis de construire :**

Un projet de construction d'habitation a été déposé en mairie, il est sur une parcelle se situant en partie dans la zone UA (projet d'habitation) et en partie dans la zone A (Agricole, implantation d'une micro-station). La Chambre d'Agriculture s'oppose à un projet de construction d'une habitation en zone Ua, en limite d'une zone A. Il s'agit de la parcelle 169 se trouvant Rue des Genévriers. Cette parcelle était en zone NC dans l'ancien POS, puis a été classée en zone Ua /A dans le PLU.

Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture rendu concernant le PLU en 2016/2017, il vous est demandé de prendre une décision concernant un avis pour ou contre sur l'octroi du permis de construire. Par ailleurs, je vous informe que le projet prévoit un système d'assainissement autonome dans la partie classée en zone Agricole du terrain d'assiette. Le PLU ne permet pas ce genre d'occupation du sol, il nous est demandé notre avis pour savoir si nous souhaitons déroger ou non à cette règle sur ce point. Eric Morel, agriculteur et prioritaire pour le rachat de cette parcelle n'a pas donné suite sur son droit de préemption.

Le Conseil municipal se prononce par 6 voix pour et 9 abstentions pour un avis favorable sur le permis de construire,

Le Conseil municipal se prononce par 6 voix pour et 9 abstentions pour le système d'assainissement autonome.

2. Infos et tour de table :

- Point avec Séverine,
- Travaux rue de la Fontaine et rue de Rompré (assainissement et eau potable) en avril/mai,
- 5 mars à 14h30 réunion CCID,
- 10 mars : Théâtre à la Maison pour Tous,
- 17 mars : Carnaval avec le clown ZUCCO avec le Comité des fêtes,
- 23 mars : Festival du Chat'Pitre,
- 30 mars à 20 heures : budget primitif,**
- Installation d'un cirque dans notre commune les 26 et 27 mai 2018 (on attend le R/V avec le directeur du cirque),
- Vente d'acacias debout, R/V avec Christian et l'ONF, la vente est prévue pour mai/juin,
- Lettre N°21 sortie fin mars.

-La prochaine réunion de Conseil municipal se tiendra le 30 mars, en mairie à 20 h 00.

La séance est levée à 21h 45.

Yves Maurice, Maire de Pouilley-Français